



DÉLIBÉRATION N°2025-DEL-83

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-huit novembre deux-mille-vingt-cinq à 14h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Claude BEAUFILS, Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Claude LEUMAIRE, Julie LESAGE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD, Messieurs Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Laurent JACQUES, Martial OBIN, Pierre PELTIER, François ROGER, Jean-Marc VASSE et Jean-Claude WEISS.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Pierre PELTIER)
- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Christophe BOUILLON)
- Madame Blandine LEFEBVRE (pouvoir à Jean-Claude WEISS)
- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK (pouvoir à Françoise UNDERWOOD)
- Monsieur Jean-François MAYER (pouvoir à Jean CHOMANT)
- Monsieur François TIERCE (pouvoir à Eric HERBET)

ABSENT EXCUSE : /

OBJET : POLE « SANTE/PREVENTION » - ORGANISATION DES VISITES MEDICALES SUR LE TERRITOIRE - INFORMATION ET AUTORISATION

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,



▪ **Vu la délibération n°2025-DEL-30 du 28 mars 2025 du Conseil d'Administration portant réforme des centres de visite médicale sur le territoire départemental**

Monsieur le Président cède la parole à Anne-Emilie RAVACHE, 4^{ème} Vice-présidente du Centre de Gestion, qui rappelle que le Pôle « Santé/Prévention » du Centre de Gestion propose aux collectivités affiliées et non affiliées la mise en œuvre, dans un cadre pluridisciplinaire, d'actions en matière de santé, de sécurité et d'amélioration des conditions de travail, au travers de l'intervention conjointe de médecins du travail, d'infirmières en santé au travail et d'intervenants pour la prévention des risques professionnels (IPRP). Ensemble, ils aident les collectivités à construire une politique de santé/sécurité au travail au bénéfice de leurs agents.

Madame RAVACHE rappelle également que lors de sa séance du 28 mars 2025, le Conseil d'Administration a autorisé l'engagement d'une concertation avec les Maires et les Présidents d'établissements publics sur le projet d'aménagement et de réduction du nombre de centres de visite médicale sur le territoire départemental.

Elle précise par ailleurs que cette réflexion stratégique a été initiée afin d'anticiper le départ progressif à la retraite de plusieurs médecins du travail. Elle a pour but, dans un contexte de pénurie de professionnels de santé et de concurrence des services privés de santé au travail, d'améliorer sensiblement les conditions d'exercice des médecins et infirmières et ainsi renforcer l'attractivité des postes à pourvoir.

Madame RAVACHE rappelle ainsi que le Conseil d'Administration a décidé de réduire de 105 à 9 le nombre de centres de visite en privilégiant des locaux dédiés, adaptés et bien équipés.

Les implantations identifiées permettant le maillage territorial de la Seine-Maritime sont les suivantes :

- ✓ *Secteur Métropole – Rive Nord (CDG) (5200 agents suivis – 114 collectivités + collèges et lycées)*
- ✓ *Secteur Métropole – Rive Sud (6139 agents suivis – 19 collectivités + collèges et lycées)*
- ✓ *Secteur de Barentin (1719 agents suivis – 60 collectivités + collèges et lycées)*
- ✓ *Secteur de Bolbec (5168 agents suivis – 151 collectivités + collèges et lycées)*
- ✓ *Secteur d'Elbeuf (1865 agents suivis – 26 collectivités + collèges et lycées) »*
- ✓ *Secteur de Dieppe (3395 agents suivis – 118 collectivités + collèges et lycées)*
- ✓ *Secteur de Doudeville/Yvetot (4051 agents suivis – 171 collectivités + collèges et lycées)*
- ✓ *Secteur de Grand-Couronne (904 agents suivis – 12 collectivités + collèges et lycées)*
- ✓ *Secteur de Neufchâtel-en-Bray (1987 agents suivis – 165 collectivités + collèges et lycées)*

Madame RAVACHE souligne par ailleurs que si pour les secteurs Métropole Rive Nord, Barentin, Dieppe, Grand Couronne et Neufchâtel le CDG possède ou loue des locaux tout à fait adaptés à la pratique médicale, il est en revanche à la recherche d'implantations dédiées sur les secteurs de Métropole Rive Sud, Bolbec, Elbeuf et Doudeville/Yvetot.



Pour le secteur Métropole Rive Sud, le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 26 septembre 2025, a autorisé la location au sein de la Cité Administrative Saint Sever d'un local de 55 m², moyennant le versement à l'Etat d'une redevance annuelle d'occupation de 7 729,97 €, soit 5 720 € de loyer et 2 009,97 € de charges.

Madame RAVACHE propose aux administrateurs d'étudier une deuxième offre de location pour le secteur de Bolbec. Il s'agit de locaux appartenant au Centre Hospitalier Intercommunal (CHI) de Caux Vallée de Seine et situés au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de l'hôpital Fauquet.

Ces locaux, à adapter à la pratique médicale, ont les caractéristiques suivantes :

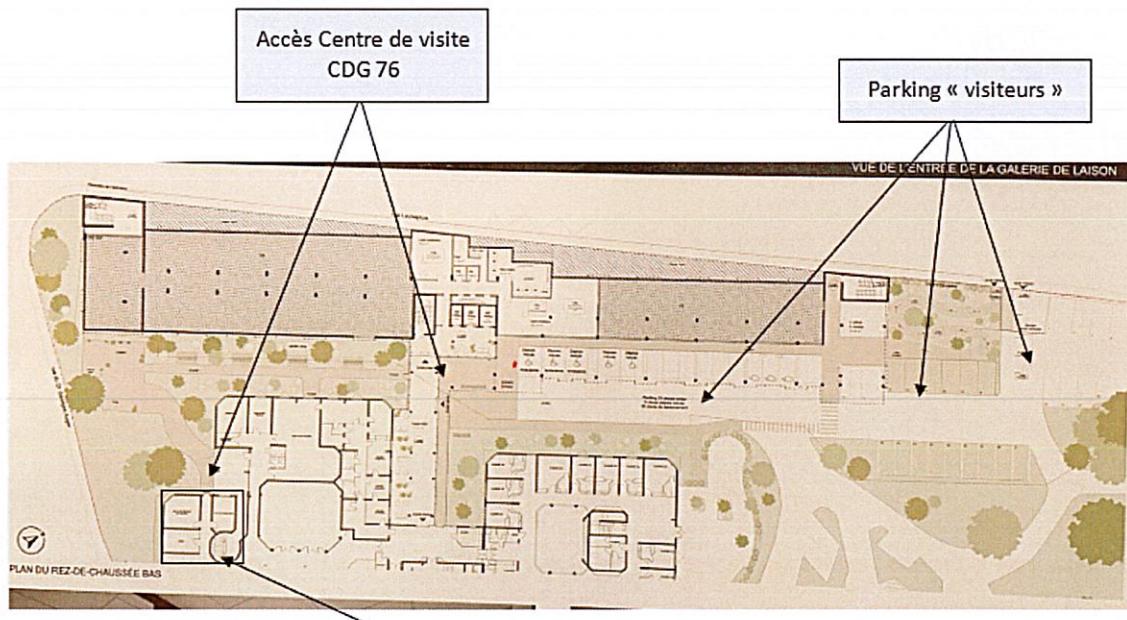
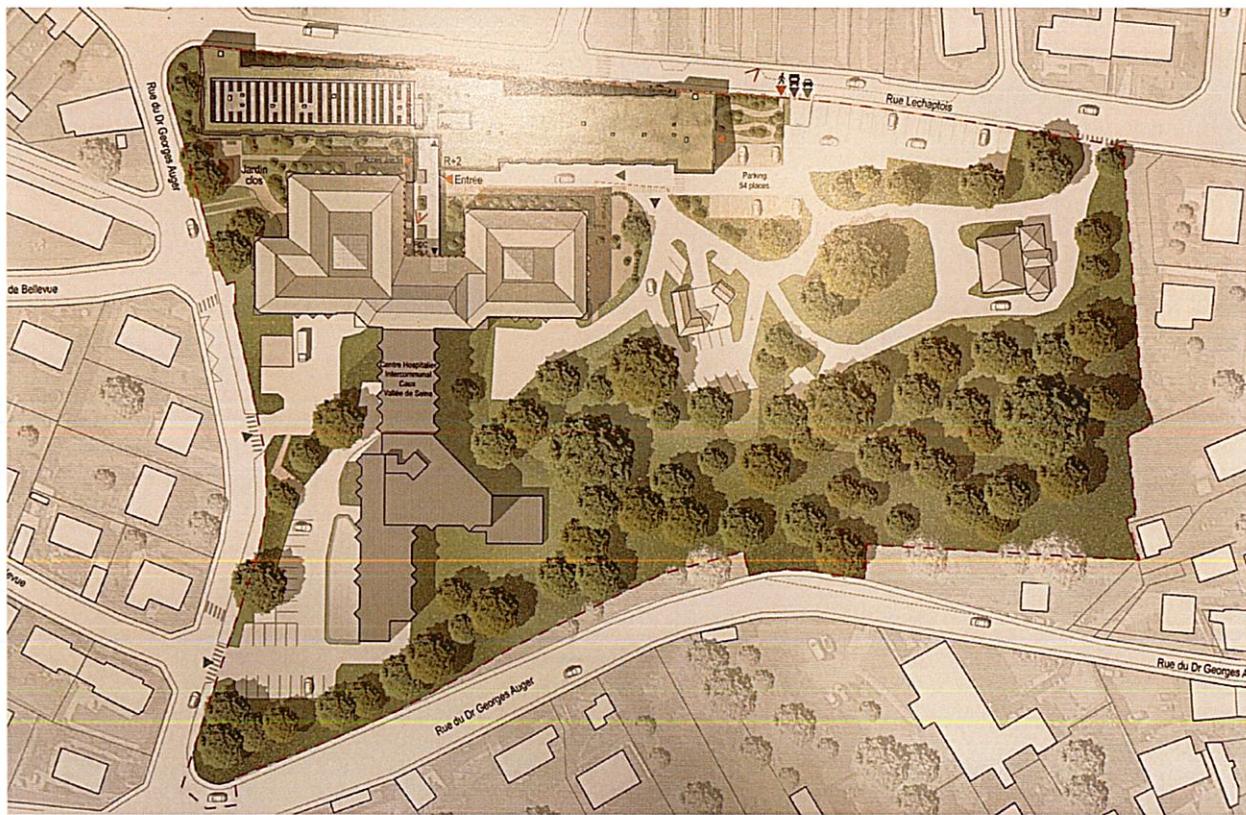
Implantation du local :



Projet de rénovation :

(fin des travaux juin 2026)





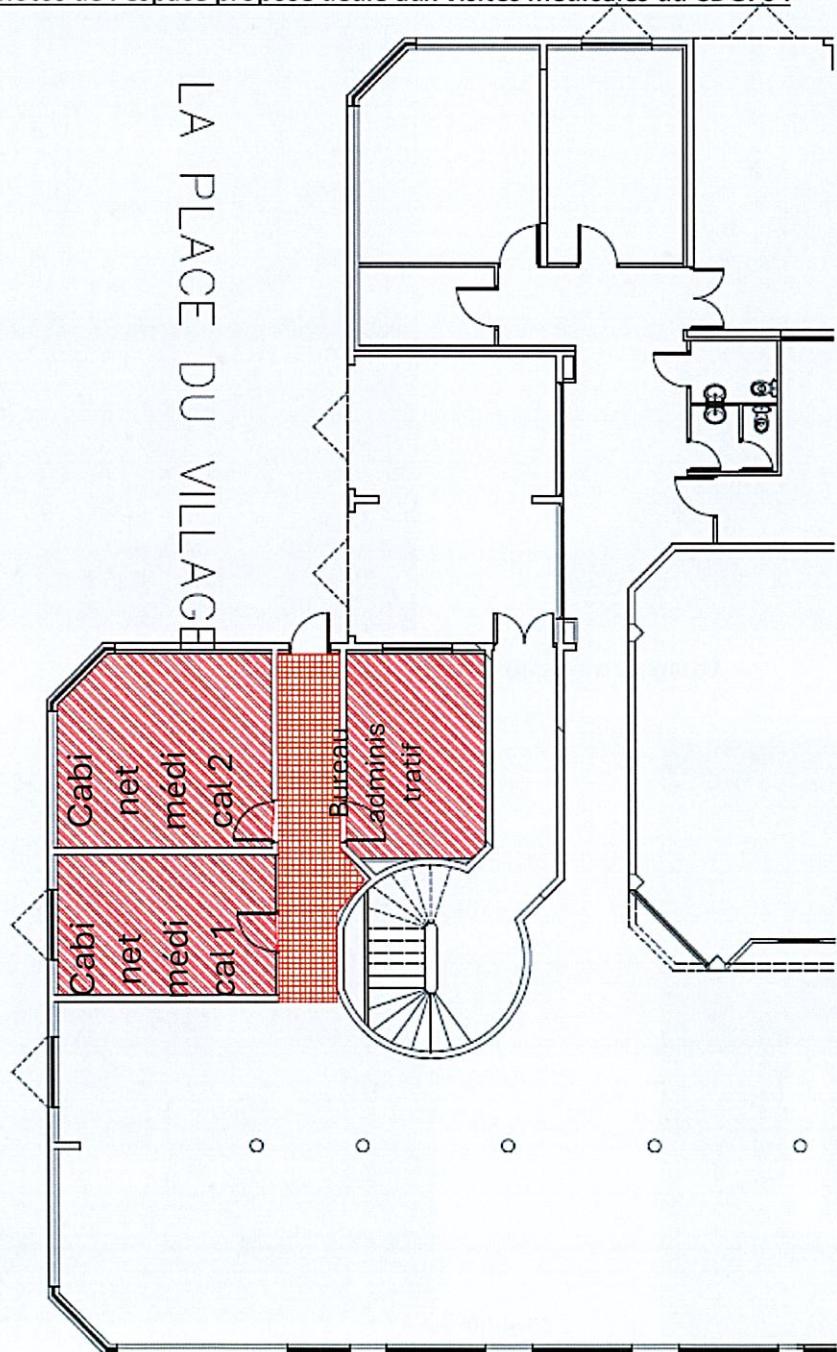
2 cabinets médicaux +
1 bureau administratif

3/7

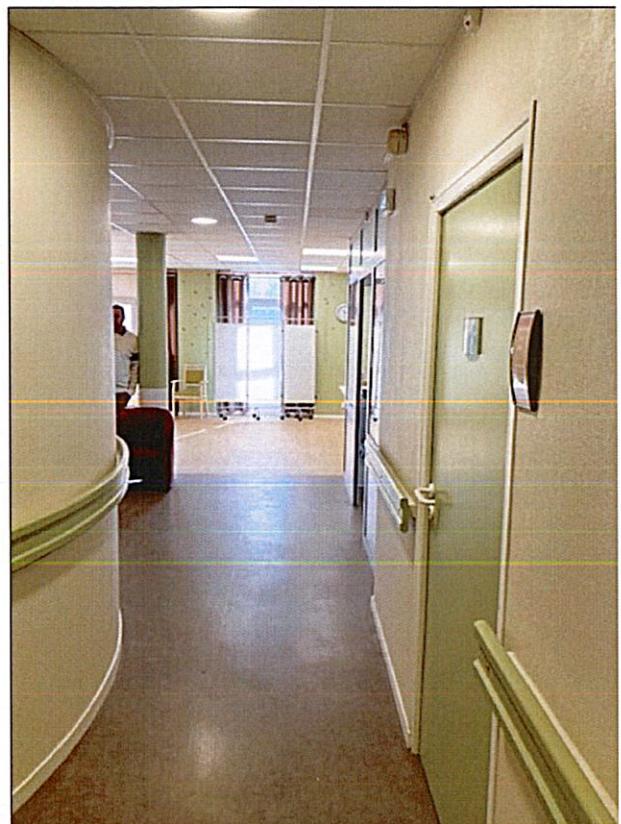
Les locaux sont situés en rez-de-chaussée. Ils sont propres, sécurisés, accueillants, accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ils sont composés de :

- 2 cabinets médicaux de 20 m² chacun disposant des caractéristiques souhaitées (isolation acoustique, système de ventilation, sanitaires à proximité et prise internet)
- 1 bureau administratif de 9m²
- 1 espace d'attente

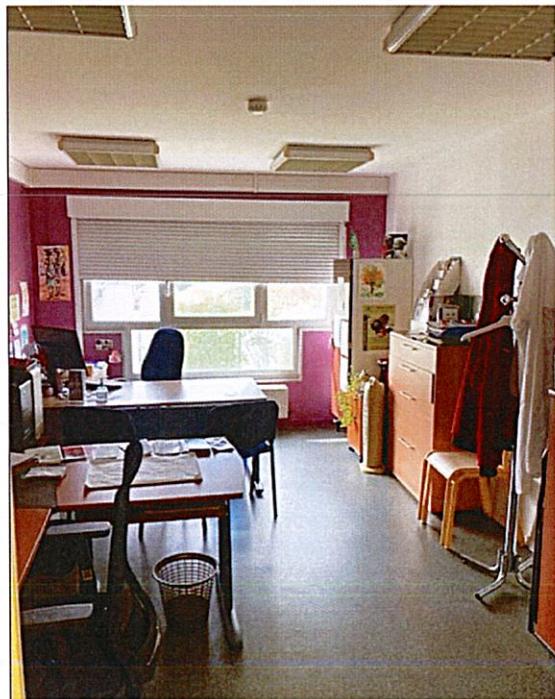
Plan et photos de l'espace proposé dédié aux visites médicales du CDG76 :



Accès couloir/Espace d'attente



Cabinets médicaux 1 et 2 à aménager





Madame RAVACHE confirme que cet espace répond à l'ensemble du cahier des charges défini par le CDG.

Elle précise toutefois que l'installation de points d'eau dans les cabinets médicaux est nécessaire et sera réalisée par les services du CHI Caux Vallée de Seine et facturée au CDG76. Par ailleurs, des travaux de rafraîchissement sont à prévoir (peintures, filtres opacifiants aux fenêtres, changement des luminaires du cabinet 1 et du bureau administratif) qui pourront être réalisés également par les services du CHI Caux Vallée de Seine.

Madame RAVACHE indique par ailleurs que cet espace, d'une surface de 74m², serait loué pour une durée minimale de cinq ans, à compter du 1er mars 2026. Il permettra aux médecins du travail de disposer de conditions matérielles optimales pour l'exercice de leurs missions. De surcroît, nos professionnels de santé pourront avoir accès au parking dans l'enceinte de l'Hôpital Fauquet et pourront se restaurer dans l'espace dédié au personnel de l'EHPAD, s'ils le souhaitent. Les agents convoqués aux visites médicales pourront stationner leurs véhicules sur le parking réservé aux visiteurs.

Elle souligne qu'après négociation, la redevance annuelle d'occupation a été fixée à 8 057 € auxquels s'ajoutent 3 823 € au titre des charges de fonctionnement et de maintenance, soit un total de 11 880 €/an, sous réserve de la signature d'une convention formalisée et du paiement des frais d'installation de points d'eau et de rafraîchissement des peintures dans les cabinets médicaux pour un coût d'environ 5000 € HT.

Madame RAVACHE indique que cet espace dédié à la médecine professionnelle permettra d'assurer les visites médicales de plus 5 000 agents pour les 153 collectivités et établissements du secteur de Fécamp, Le Havre et Port-Jérôme sur Seine, à raison de 15 à 20 jours d'occupation mensuels.

Madame RAVACHE conclut en indiquant que l'implantation d'un centre de visite au sein de l'Hôpital Fauquet représente une opportunité pour le CDG puisque ces locaux sont situés à moins de 10 minutes de l'accès à l'Autoroute A29 avec un stationnement facilité par les parkings disponibles.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, Madame RAVACHE entendue, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **Approuve l'occupation à titre onéreux d'un local situé au sein de l'EHPAD de l'hôpital Fauquet à Bolbec, d'une superficie de 74m², moyennant une redevance d'occupation de 11 880 € annuelles, charges comprises (valeur 2026),**
- **Autorise le remboursement au CHI Caux Vallée de Seine du coût des travaux d'installation de points d'eau, d'électricité et de rafraîchissement des peintures dans les deux cabinets, travaux réalisés sous la maîtrise d'œuvre des services techniques de l'EHPAD et suivant les préconisations des services du Centre de Gestion, pour un montant estimatif de 5 000 € HT, soit 6 480 € TTC,**



- Inscrit au budget 2026 les crédits nécessaires à la réalisation des travaux de rafraîchissement des locaux pour un montant estimatif de 6 480,00 € TTC,
- Autorise le Président à signer la convention d'occupation de ce local à venir,
- Autorise le paiement de la redevance sur les crédits inscrits au budget.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON